Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 29 Chaouel 1445
8 Mai 2024

N° 53

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1129**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1129**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1132**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1134**
Homologation de résolutions **1134**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1134**
Avis aux créanciers **1137**
Convocations
Sociétés anonymes **1138**
Sociétés à responsabilité limitée **1145**
Divers
Avis au public **1146**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de UIB ASSURANCES S.A **1147**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société civile

Nom : Sté citoyenne régionale MobdiaatZika

Type de société : Régionale

Adresse : Zaghouan Ville en face la poste Tunisienne

Montant du capital de souscription : 20.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Zaghouan le 11/3/2024 sous le n°06/2024

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions pour 400 dinars

Note : Le nombre d'action peut être augmenté.

Valeur nominale des quotas à émettre : 400 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Société tunisienne de banque agence Fahs

Durée proposée pour la souscription : du 02 mai 2024 au 17/5/2024

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de gouvernorat de Zaghouan.

Les fondatrices :

Hela ben Rhouma : CIN n°00939654

Heifa Gouissem : CIN n°00965702

Houneida Ben Abed : CIN n°10807173.

2024R01081SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du PDG

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes «SOTEV»

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 328 500 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6- Z.I. Ben Arous 2013

Registre national des entreprises

Identifiant unique : 003075J

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 5 Avril 2024 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina, le 18 Avril 2024 sous le numéro 24701952, quittance numéro M033477 et dont les exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Ben Arous le 29 Avril 2024 sous le numéro 202455169, il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Moez NEFFATI aux fonctions du Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024R01057SANB2

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes «SOTEV»

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 328 500 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6- Z.I. Ben Arous 2013

Registre national des entreprises

Identifiant unique : 003075J

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 Avril 2024 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina Ben Arous en date du 18 Avril 2024 sous le numéro 24701952 quittance numéro M033472, il a été décidé de renouveler les mandats d'administrateurs :

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

- Monsieur Moez Neffati

Et ce, pour une période de trois ans, à savoir 2024, 2025, 2026.

Une copie du procès-verbal susmentionné a été déposée au centre national du registre des entreprises de Ben Arous le 29 avril 2024 sous le n°202455169.

2024R01058SANB2

SOCIETE DES OASIS MARITIMES "OAMARIT"

S.A. au capital de 8.037.051 dt

RNE : 0001827S

M.F : 1827S A M 000

Siège social : Rue du lac LOCHNESS, Immeuble les Arcades B.P. 34 - Les Berges du Lac - 10536 Tunis

I- Renouvellement du mandat du Conseil d'Administration :

Par décision du 13 Juin 2023, P.V. enregistré à la Recette des Finances les Berges du Lac, le 5 Juillet 2023,

sous le n°23705451, Quittance n°M071541, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires a décidé de :

1) renouveler le mandat du Conseil d'Administration dans sa composition suivante :

- Monsieur Mohamed AMOURI,

- Monsieur Abderraouf AMOURI,

- La Société d'Exploitation Touristique,

- La Société E.S.C.A.L.,

- La Société E.P.A.D.,

Pour les exercices 2023, 2024, et 2025.

2) Renouveler le mandat du commissaire aux comptes la Société "FINOR" pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

II- Par décision du 13 Juin 2023, p.v. enregistré à la Recette des finances les Berges du Lac, le 5 Juillet 2023, sous le n°23705450, Quittance n°M071537, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé la continuité de l'activité de la Société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

III- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général de la Société :

Par décision du 13 Juin 2023, P.V. enregistré à la Recette des finances du Lac de Tunis, le 6 Février 2024, sous le n°24701049, Quittance n°M014931, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général, Monsieur Abderraouf AMOURI, pour les exercices 2023,2024 et 2025, finissant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus pour administrer la société, conformément aux statuts de la société et au code des sociétés commerciales.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National des Entreprises "R.N.E." :

1- Deux exemplaires originaux du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire indiqué ci-dessus, le 20 Juillet 2023,

2- Un exemplaire original du procès-verbal du Conseil d'Administration indiqué ci-dessus sous le n°20249959, le 8 Février 2024.

2024401029SANB2

2024401083SANB2

Notice d'information

Société Immobilière & Touristique

Société anonyme

Au capital de 90.000 D

Siège social : 42, Rue Mendes France, Mahdia

Identifiant unique : 0010701E

D'après le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mars 2024 enregistré à la recette des finances de MAHDIA le 12 Avril 2024 sous le N°247022503 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 23 Avril 2024 sous le N° AC 16562024 il sera opérer deux augmentations de capital successives :

- Une première augmentation de capital en numéraire suivant la notice suivante :

1- La dénomination sociale de la société : "S I T"

2- La forme de la société : SA

3- Le montant du capital social à souscrire : 76.500 DT

4- L'adresse du siège social : 42, Rue Mendes France, Mahdia

5- L'objet social : Création et exploitation d'industrie hôtelière et touristique, cafés, bars restaurants cinéma ainsi que d'établissement de loisirs publics.

6- La durée de la société : 99 ans

7- La date et le lieu du dépôt du procès-verbal de l'AGE ayant décidé l'augmentation du Capital : Le PV de l'AGE a été déposé le 23 Avril 2024 au Registre National des Entreprises.

8- Le nombre d'actions à souscrire contre numéraire, la somme immédiatement exigible : 850 actions à libérer intégralement à la souscription

9- La valeur nominale des actions à émettre : 90 DT

10- Les conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de Vote : Chaque action donne droit au vote d'une voix.

11- Le nom et le siège de la banque ou de l'établissement financier qui recevra les fonds provenant de la souscription : BIAT MAHDIA Agence Centre-ville

12- Le délai ouvert pour la souscription, avec indication de la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai : Dans les 15 jours qui suivent la publication au JORT de la présente notice.

- Une deuxième augmentation de capital par incorporation des résultats reportés.

2024401089SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Siège social : Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0922248C

Montant de l'augmentation du capital social : douze millions soixante et onze mille cent soixante-huit Dinars Tunisiens et huit cent quatre-vingt mille (12.071.168,880 TND), et ce par apport en numéraire.

Objet social :

1. L'acquisition, la location, l'affrètement, la vente, la construction et l'échange de tous navires de mer et tous accessoires s'y rapportant;

2. Toutes opérations se rattachant à l'exploitation maritime et plus particulièrement les transports, l'armement, le transit, la manutention, l'acconage et autres activités se rapportant ou se rattachant au fret maritime de la Tunisie;

3. Les réparations, les transformations, de tous navires et de leurs accessoires, l'établissement et l'exploitation d'ateliers de chantiers navals, de cales sèches ou flottantes et de toutes autres activités industrielles, se rattachant au développement de la marine marchande tunisienne;

4. La gestion des zones portuaires réservées au tourisme de croisière;

5. Toutes opérations liées directement ou indirectement à la gestion et l'exploitation des zones portuaires réservées au tourisme de croisière et au développement du tourisme maritime tunisien :

La construction, l'aménagement, la manutention, la gestion et l'exploitation d'un terminal pour navires croisiéristes au port de Tunis - Goulette - Radés;

Le traitement des trafics des navires de croisières faisant escale au port de Tunis - Goulette Radés.

6. La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'objet précité, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement; et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2023 a été déposé au Registre National des Entreprises le 2 avril 2024 sous le numéro AC01442024.

Nombre de valeurs mobilières à souscrire : cinq cent dix-huit mille cinq cent vingt et un (518.521) actions. Valeur nominale des valeurs mobilières à émettre : un nominal de vingt trois Dinars Tunisiens et deux cent quatre vingt millimes (23.280 TND) par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote :

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque Zitouna dans un compte indisponible sous le numéro 25 000000 0001255276 09.

Délai de souscription : quinze jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion ;

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2024401105SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Location d'un fonds de commerce

Acte de gérance libre

SOCIETE CASA LICCO

SARL au capital de 37 500 DT

2 Rue Al Aacha 2078 La Marsa Tunis

I.U : 1703498 H

I- En vertu d'un acte de gérance libre daté du 4 décembre 2023 et enregistré à la Recette des Finances de la Marsa le 19 décembre 2023 sous le n°23307893, Quitt n°M145269. La société CASA LICCO SARL sise au 02 Rue El Aacha et enregistrée sous le matricule fiscal 1703498H en la personne de son représentant légal M. Hatem Hammami titulaire de la CIN n°05032339, loue sous toutes les garanties de fait et de droit conformément aux articles 229 et suivant du code du commerce tunisien à M. Ahmed Ben Mahmoud domicilié au 03 rue el Aacha la Marsa et titulaire de la CIN n°09351294 qui accepte la totalité du fonds lui appartenant exploité « pour tout commerce» situé au 03 rue EL AACHA - La Marsa d'une superficie approximative de 60m².

La présente location gérance a été consentie et acceptée pour une période de 03 ans commençant le 15 septembre 2023 et finissant le 14 septembre 2026.

II- 2/ En vertu du procès-verbal de la décision collective extraordinaire daté du 29 décembre 2023, enregistré à la recette des finances de la Marsa le 22 janvier 2024, sous le numéro 24700460, Quittance n° m11347, il a été décidé l'approbation de l'acte de gérance libre cité ci-dessus.

Dépôt : Un exemplaire du procès-verbal et de l'acte de cession cités ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 27/3/2024 sous le n°202449079.

2024401091SRLB2

Augmentation de capital par apport en nature

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET D'AFFAIRES

«SOPRIA »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 14 rue Hammadi Jaziri Tunis

Identifiant Unique : 0042872Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2022 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 12/6/2023 sous le n°23502277, quittance 42567 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises RNE le 23/6/2023 sous le n°2023130831 il a été décidé l'augmentation du capital de la société de 500.000 dinars par apport en nature de M. Ahmed Nejib MFARREJ du bien immobilier objet du titre foncier 115838 «HAYAT BONAN».

Suite à cette augmentation de capital l'article 6 des statuts de la société a été modifié en conséquence.

2024401103SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 28/3/2024 enregistré à la recette des finances Av de Taieb Mhiri Nabeul sous le numéro 24202101 et quittance numéro M040083 le 28/3/2024 Mr. Mohamed DAKNOU, CIN n°06415454 et n° de patente 1284869F, a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis à l'Av. Hédi Chaker - Nabeul 8000 à Société DAKNOU DU CAP BON ; représentée par son gérant Mr Mohamed DAKNOU et N° de patente 1866313J. Et les objections sont acceptées à l'acheteur à l'adresse suivante Av. Hédi Chaker Nabeul 8000.

Cet avis a été publié aux deux journaux la Presse et Essahafa le 18/4/2024.

2024T00411FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 02/4/2024 enregistré à la recette des finances de Tozeur le 8/4/2024, sous ; FOLIO 2024, Colone 16841, Casier 24201279, il appert que Mme Zaineb Berkana titulaire de la CIN n°08370406 délivrée à Tunis le 10/3/2017, demeurant à Elhawadef Tozeur, a vendu à Mr Almountassar Shili ; titulaire de la CIN n°09716190 délivrée à Tunis le 16/11/2013 demeurant à la Cité al Izdihar TOZEUR l'ensemble du fonds de commerce destiné à la vente des Fournitures pour construction du sol au plafond (Quincaillerie) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rte Enneflayett ; Tozeur. Toute opposition devra être établie à l'adresse du Cabinet Maître Sahbi Badraoui Avocat à la cour sis à l'avenue Ferhat Hached Tozeur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 26/4/2024.

2024T00414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte seing privé daté du 8/01/2020 légalisé le 9/01/2020, enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba le 9/01/2024, sous le reçu n°M003458 n° d'enregistrement 24200186.

Monsieur Laazhar Ben Dhaw Dhib, C.I.N n°05072751, demeurant à Issouani a vendu à Monsieur Nourddine Magouri, C.I.N n°05069849, demeurant à Taourit Houmet Souk Djerba, le fonds de commerce pour toute sorte de commerce et exploité dans le commerce des pièces de rechange occasions, exercé dans le local sis à la Zone Industrielle Issouani Houmet Souk Djerba. D'un prix égal à cinq mille dinars.

Toutes les oppositions auront lieu auprès de l'acheteur Nourddine Magouri que ce soit à son domicile élu, ou au local où le fonds de commerce est exploité, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annone au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 22/02/2024.

2024T00415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte en date du 25/4/2024 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 26/4/2024 Quittance n°39385, n° d'enregistrement 24201660 Mr Bilel Ben Mohamed Jbeli a vendu à Mme Besma Bent Hédi tout le fonds de commerce de CAFE sis à cité avenue de l'Environnement EROIYGUIYA gouvernorat de Zaghouan. Toutes les contestations sont acceptées au local de l'objet de vente dans un délai de

20 jours à compter de la publication du présent avis au Jort. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 3/5/2024.

2024T00418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente enregistré à la recette des finances de Djerba le 27/3/2024 sous le n°24201457 reçu n°M030097, Monsieur Abdallah Jlidi, titulaire de la CIN n°05070532 a vendu son fonds de commerce sis Au rond-point Midoun Houmet Souk Khazroun Djerba ayant pour activité principale «Café et Restaurant» avec tous ses éléments physiques et moraux à Monsieur Amir Elguermassi, titulaire de la CIN n°07372828.

Toute opposition est recevable au Bureau Maître Abdelmajid Zendah sis complexe Bouchadekh rue Amilcar Midoun Jerba dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet extrait a été publié au journal «Echourouk» le 30/3/2024 en arabe et au journal officiel de la République Tunisienne le 5/4/2024 n°41 page 862.

2024R01013FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé et légalisé par les deux parties contractures le 6/3/2024.

Par acte S.S.P enregistré à Bousalem le 5/4/2024, n° d'enregistrement 24200684 n° de reçu MO20800, M. Khaled bin Mahmoud bin Ashour titulaire de la carte d'identité nationale n°02525839 au 14/8/2023 vend et cède à M. Moneim bin Sulaiman Jamai titulaire de la carte d'identité nationale n°07766386 au 20/5/1999 l'intégralité du fonds commercial utilisé dans le magasin situé à l'avenue Habib Bourguiba à Bou Salem, exploité pour la vente de téléphones portables, de matériel électronique, et électroménager portant le numéro 3, écrit par le Maître Barouni Taha titulaire de la carte d'identité nationale n°13408136 délivrée le 5/11/2020 au 17 Avenue Ibn Khaldoun Jendouba.

Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires au Maître Barouni Taha Jendouba dans les 20 jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne qui a été aussi publiée au journal Echourouk du 24/4/2024.

2024R01124FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 24/4/2024 enregistré à la recette des finances Elwislatia le 24/4/2024 sous quittance n°MO08600 sous enregistrement n°24200381 M Chaban Ben Mustafa Ben Fraj Mansouri titulaire de la CIN n°02040967 délivrée le 24/12/2004 demeurant à rue Hached Elweslatia Kairouan a vendu à Mme Yousra Bent Amara Koraichi titulaire de la CIN n°07574762 délivrée le 25/3/1998 demeurant à rue Hached Elweslatia Kairouan qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à Rue Elhabib Bourguiba Elweslatia Kairouan ayant pour objet vente Gâteaux et Objet Alimentaire et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions des créanciers sont acceptées par l'acheteur Mme Yousra Bent Amara Kouraichi à l'adresse du local objet de la vente du fonds de commerce situé à Rue Elhabib Bourguiba Elweslatia Kairouan et ce dans les délais maximales de 20 jours qui suivent la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 2/5/2024.

2024S00570FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé le 23/4/2024 et enregistré à la recette des finances le 24/4/2024 reçu n°M049111, enregistrement n°24201753, Anis Trabelsi demeurant à cité hay bahri 3 n°252 Sfax, vend à Manoubi ben Oudaah sis à la route de Tunis km 2.5 rue 331 Sfax, la totalité du fonds de commerce buvette «DAVINCI», avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue 5 août immeuble Daouud n°6 Sfax.

Le prix de vente est consigné chez Manoubi ben Oudaah, et les oppositions éventuelles devront être faites chez Manoubi ben Oudaah à l'avenue 5 août immeuble n°6 Sfax dans les délais légaux.

Cette annonce a été faite aux journaux "Assabeh et le Temps" le 01/5/2024.

2024X00545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29/4/2024 rédigé par Maître Khalil Ouenzerfi, Avocat à la cour de Cassation enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis en date du 30/4/2024 sous le n° 24201823 quittance n°M055959. Mohamed Faycel Ben Fadhil Ben Abdelkader ELKAMEL demeurant à la résidence Arriadh, App d 4.4 Ennasr 2 Ariana a vendu à Madame Amira Bent Abderrazek ELGODDI, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qui consiste en une Officine de Nuit de catégorie B "Pharmacie de nuit", inscrite au Registre National des Entreprises sous le numéro 1739337H ancien registre de commerce n°A011287182021 exploité dans le local sis à la droite de l'accès qui mène au bien immobilier sis au numéro 128 Rue 4366 Ezzahrouni El Hreyreiia couvrant une superficie couverte approximative de 73 mètres carrés.

Le fonds objet des présentes a été vendu au prix global et forfaitaire brut d'un million cinq cent mille Dinars (1500 000d, 000).

Le présent avis a été publié au journal quotidien "la Presse" paru le vendredi 4/5/2024 conformément à l'article 191 du code de commerce.

Le délai des oppositions est de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et toutes oppositions seront effectuées entre les mains de l'acquéreuse Madame Amira Bent Abderrazek ELGODDI et à son domicile élu sis au numéro 01 Rue 6030 El Omrane Supérieur Tunis.

2024401111FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 02 avril 2024 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur - Tunis le 15/4/2024 Quittance (N°M025053) enregistrement (N°0024301101) Monsieur Kamel ben Mohamed ben Hssan Nouioui (C.I.N n°00337550) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Société M K Lunetterie son gérant Monsieur Kamel ben Mohamed ben Hssan Nouioui situé à l'Avenue Habib Bourguiba - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location deux ans (02) commençant le 01/4/2024 jusqu'à 31/3/2026 renouvelables avec un loyer mensuel deux mille cinq cent dinars (3000.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 3/5/2024.

2024T00412FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 02 avril 2024 enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi - Tunis le 22/04/2024 Quittance (N°M035708) enregistrement (N°24302282) Monsieur Kamel ben Mohamed ben Hssan Nouioui (C.I.N N°: 00337550) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à Société M K Lunetterie son gérant Monsieur kamel ben Mohamed ben Hssan Nouioui situé à l'Avenue Paris - Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location deux ans (02) commençant le 01/4/2024 jusqu'au 31/3/2026 Renouvelables avec un loyer mensuel de deux mille cinq cent dinars (2500.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 3/5/2024.

2024T00413FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître FATEN SOUID M.F 1114593B/000, enregistré à la recette des finances de Soliman le 31/1/2018 quittance n°M005435 numéro d'enregistrement 00243 série 163, M. Adel Elhdili titulaire de la C.I.N n°0586351 résident au 61 rue El Imem SOHNOUN Solimen a loué à M. Mohamed Elomrani, titulaire de la C.I.N n°02335712 résidant à Hammem Echatt le fonds de commerce d'un Café catégorie1 appelé café MARINA cité Erriadh Soliman.

Le présent avis est paru au journal «Echourouk» en date du 30/3/2024.

2024R01052FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des copropriétaires de résidence El Jamila

Mourouj 3

Suivant procès-verbal du 28/01/2024, enregistré à la recette des finances Mourouj le 11/3/2024 enregistrement n°24701350 quittance n°M026170, il est constitué un syndicat des copropriétaires de la résidence El Jamila, située à Mourouj 3, a été décidé comme suit :

- Le président : Mr Kriaa Mohamed Lassaad

- La trésorière : Mme Monia Elbey Barari

- Secrétaire général : Mr Bouslimi Samir.

2024R01051APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des Membres du Syndic Des Copropriétaires

Résidence Horizon du Lac, Rue Lac Huron, Berges du Lac - Tunis

Suite au PV de l'Assemblée Générale en date du 17 Mars 2024 et enregistré à la recette des finances au Lac le 19 Mars 2024 sous le n°24802360, Quittance n°M033397, et l'arrêté d'approbation de la Municipalité de Tunis sous le Numéro 892, le 26 Avril 2024.

Il a été décidé ce que suit élection du Président du Syndic et Membres du Syndic :

- Khalil Choyakh : Président

- Hechmi Jbara : Trésorier

- Amine Trabelsi : Membre

- Jihen Saadalaoui : Membre.

2024R01046APSF2

Nomination des membres du comité syndical

«Résidence les alpes» El Manzah 9

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 14/3/2024, enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 9 et Quittance n°23199, enregistré sous le n°24800736, les membres suivants ont été élus :

Président : Mouldi Ghrairi.

Secrétaire général : Elyes Zormati

Trésorier : Nabil Al-Adhari.

2024401090APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic de la résidence

Les résidences de Carthage sis à la MAALGA Carthage

Suite à l'assemblée générale élective du syndic de la résidence Les résidences de Carthage sis à la Maalga Carthage daté du 28 janvier 2024 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Carthage sous le numéro 24800372 en date du 5 février 2024 et sous numéro de reçu M17011 et où sont élus Mrs Noureddine Ben Youssef président, Fares Torgeman trésorier, Ali Yahyaoui secrétaire général ainsi que Mme Saida Zaghdidi, Mme Samira Hammami et Mr Habib Aroui comme membres du comité.

2024401104APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

Société "HEDI" de Consultation et d'Avacatie «H.C.A»

Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité limitée

22, rue de Marseille Tunis

Tél : 71351282

Fax : 71258570

Identifiant Unique : 1838199T

1) Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, ATB, en son représentant légal

demeurant à son siège social 9 Rue Hédi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro B167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, de la Société «HEDI» de Consultation et d'Avocatie «H.C.A» Société Professionnelle d'Avocat à responsabilité limitée, 22 rue de Marseille Tunis - Identifiant Unique : 1838199T.

2) Parties saisies : Monsieur Jalel Ben Mohamed Elarbi Ben Hassine, demeurant au n°04 Avenue Habib Bourguiba Mégrine Ben Arous et qui sera ci-après dénommé (L'emprunteur).

3) Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hédi, Avocat à la cour de cassation, de la Société «HEDI» de Consultation et d'Avocatie «H.C.A» Société Professionnelle d'Avocat à Responsabilité Limitée, 22 rue de Marseille Tunis - Identifiant Unique : 1838199T.

4) Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité des parts indivises d'une superficie de 2274m² objet du titre foncier n°42106 Ben Arous dénommé «NADIA» d'une superficie globale de 3174 m², situé à Foundouk Choucha Saint Jacques la nouvelle Médina ben Arous rue du Musée dans une zone urbaine populaire à proximité de la capitale équipée de toutes les commodités. Il s'agit d'un terrain contenant une villa à deux étages avec piscine et Sauna.

5) Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de un million soixante douze mille six cent trente sept dinars et 496 millimes (1.072.637d496).

6) Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 6/6/2024 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Ben Arous à partir de neuf heures et suivant du matin.

7) Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observations : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance Ben Arous.

2024T00419VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira

2) Débitrice : Mme Faouzia Manai ép Mohamed Ali Chalbi CIN 00284794 sise au 1 Rue 6918, Cité Intilaka gouvernorat de Tunis.

M. Mohamed Ali Chalbi CIN n°07273383 sis au 1 Rue 6918 Cité Intilaka, gouvernorat de Tunis

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente : Ce sont des parts objet du TF 138642 Tunis situé à Ras Tabia gouvernorat de Tunis se compose d'un terrain nu de 104 m² avec toutes les commodités

5) Prix de la vente : est fixé à 66.214,887 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 11/6/2024 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Tunis.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R01048VEPA1

Vente aux enchères publiques immobilières

Et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : 1- Mr Fathi Zakraoui, commerçant, titulaire de la CIN n°06351539 résident à rue Tunis Kelibia.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit de 63.50 m² de l'immeuble dénommé «RIADH 70» objet du titre foncier n° 621993 Nabeul qui se situé à Kelibia sur lequel est bâti une maison au deuxième étage d'un immeuble; elle se compose d'un séjour, de trois chambres à coucher une cuisine et une salle de bain, elle est d'une superficie de 139 m² les portes en bois, les fenêtres en aluminium ; le parterre en grés, toute la maison est en béton armé. L'immeuble se situe à la rue de Tunis Kelibia, il est délimité du nord et de l'est par le reste de la parcelle n°839, de l'ouest par la parcelle n°13 et du sud par la rue MC27.

Mise à prix : fixée 68.812.923 d frais et honoraires d'Avocat en sus et ce après ajournement et rabaissement du prix d'adjudication de 40%

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 3/6/2024 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut

consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2024R01053VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : Mouna Bent Omor Bergaoui, demeurant à Sousse, élisant son domicile à son étude Maître Hatem Doura, sis à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, bureau B.2.

Partie saisie : Younes Ben Aziz Ben Younes Jbelli, demeurant à rue el Arij, groupage 342, cité boukhzar , Sousse - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : les parts indivises de 92 m², dans l'appartement de trois étages, objet du titre foncier n°112621 Sousse dénommée «essadda».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt trois milles deux cent dinars (183.200.000 DT»). Il y avait un rabaissement de prix de 40 % et le nouveau prix est fixé à cent neuf mille neuf cent vingt dinars (109.920.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de trois milles trente cinq dinars, 600 millimes (3.035.600 DT) et les nouveaux frais

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 30/5/2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : les jours ouvrables de 9 h à 17 h pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de maître Hatem Doura avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2024S00575VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Medimix, représentée par son représentant légal, SARL, RNE n°0718704N, dont le siège social est à route Mahdia km 25 Amra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Lobna Bent Mahmoud Akrout, titulaire de la CIN n°05278294, demeurant à la route Menzel Chaker km 4 Markez Damek Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat à la cour de cassation, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

(MF : 1 049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La totalité du titre foncier n°104704 Sfax nommé «Hasna», d'une superficie 5287 m², qui consiste en un lot de terrain agricole situé à route Menzel Chaker km 7 Sfax, exactement à un chemin qui part du bord ouest de la route susmentionnée et à une distance de 3 km environ d'elle et dans une zone dans laquelle existe un empiètement de population, ses mesures de son coin nord- est à la direction sud où sa façade 59.25 m, puis vers l'ouest 84.70 m, puis vers le nord 64.30 m puis vers l'est 86.60 où il rencontre le coin de début de mesure, son entrée est à l'est où sa façade sur un chemin agricole, clôturé à ses deux cotés est et nord d'une tabia de vignes de figues et de ses deux cotés ouest et sud d'une tabia courte de sables, le réseau de l'eau et de l'électricité est à une distance courte de l'immeuble.

Mise à prix :

Cent quatre-vingt-quinze mille dinars (195.000.000DT) outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 situé à la zone 3 rue Ahmed Aloulo à coté de l'agence CNSS Sfax, le cinq juin deux milles vingt-quatre (5/6/2024) à partir de 9Hdu matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur. La visite et le constat de l'immeuble se font tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax2, ou au greffe du tribunal de première instance Nabeul où il est déposé le cahier des charges.

2024X00548VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank)

(S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : Riadh Mouelhi CIN 03749648 demeurant à Monastir, Sidi Ameur, la nouvelle cité.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation des biens à vendre :

Immeuble objet du T.F 87575 Monastir dénommé «Al Hedi» d'une superficie de 111 m² ainsi que (168/10000) parts indivises du T.F 87575 Monastir, consistant en un appartement à usage d'habitation numéro A1-10 situé au rez-de-chaussée de la résidence Helya Horizon 3 sis à Skanes, Gouvernorat de Monastir.

L'appartement est composé d'un salon avec un dressing, une cuisine qui donne sur une terrasse, deux chambres, une salle de bain et un jardin.

Le tout en parfait état, le dallage en marbre et grés dans la masse - chauffage central 3 climatiseurs -les fenêtres, les portes et les stores sont en Aluminium, l'appartement est alimenté en eau, gaz, électricité, internet et relié au réseau des eaux usées.

Immeuble objet du T.F 87534 Monastir dénommé «Al Hedi» d'une superficie de 12 m² ainsi que (18/10000) parts indivises du T.F 87534 Monastir, consistant en une place de parking (numéro 49) situé au sous-sol de la résidence Helya Horizon 3 sis à Skanes, Gouvernorat de Monastir.

Mise à prix :

Immeuble objet du T.F 87575 Monastir (377.000,000 D.T).

Immeuble objet du T.F 87534 Monastir (23.000,000 DT). Outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Mercredi (12 Juin 2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Monastir à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024401109VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de procédure de distribution

(Conformément aux articles 466 et 467 et 468 du code des procédures civiles et commerciales)

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Sousse 2

Chambre du règlement des ordres et des distributions

Affaire n°151

En vertu de la décision de Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions au Tribunal de Première Instance de Sousse 2 en date du 7/02/2024 dans l'affaire de distribution n°151 Suite à la requête de distribution introduite par la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE» ayant son siège à Sousse, Rue d'Algérie, agissant pour le compte de la Caisse Nationale de sécurité Sociale ayant domicile à sa succursale de Hammam Sousse, et les pièces jointes et en particulier des attestations de versement des deniers n°J2301922 en date du 17/10/2023 et reçu n°M057233 en date du 13/9/2023 en vertu des ordonnances sur requête du président du tribunal de première instance de Sousse 2 n°67826 en date du 8/9/2023 et n°52016 qui a attesté la consignation la somme de vingt et un mille six cent soixante neuf dinars et deux cent quarante millimes (21.669,240 d) qui correspond au produit de la vente des biens meubles revenant à la société IMAGE TUNISIENNE titulaire de l'identifiant unique n°0922723 J, ayant son siège à la Zone industrielle d'Akouda - Sousse et ce en vertu du PV de vente judiciaire aux enchères dressées par l'huissier notaire maître Hanen Toumi Ben Ameur n°4297 en date du 29/5/2013.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution des deniers sus mentionnés.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne ou de la réception de la lettre recommandée, présenter les titres de créance et ce par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit au greffe du tribunal cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024S00571VEPA2

Appel d'offres

Pour la cession à un tiers

De la société Hôtel EL- KSAR

Route touristique Khezama Sousse

IU : 0010589Z

CNSS : 030591-36

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 29/4/2024 sous n°201, la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sousse a ordonné la prorogation du délai de l'appel d'offres pour la cession entière à un tiers de la société Hôtel EKSAR et la fixation du dernier délai pour l'envoi des offres par rapide poste au 31/5/2024. L'ouverture des plis aura lieu à l'audience du 3/6/2024.

L'Hôtel EL KSAR, situé en bord de mer, est composé de 455 chambres (916 lits) avec des espaces communs et divers points d'attractions dont un centre Thlasso édifiés sur un terrain de 11 hectares environ.

Tout soumissionnaire intéressé par le présent appel d'offres pourra visiter la société Hôtel ELKSAR après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 500 dinars non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère tél : 98.328.623.

Email : khelifi.lotfi@planet.tn

2024S00573VEPA2

Extrait d'une décision

CESSION GLOBALE DE LA SOCIETE MEDITERRANEAN INDUSTRIAL

GROUP «MIG SA» aux tiers

La Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax a pris en date du 5 mars 2024 dans l'affaire n°311 la décision suivante :

La Chambre a décidé de reporter l'affaire à la réunion du 21 mai 2024 et d'autoriser la société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP "MIG SA" immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0017744X et ayant pour matricule fiscal numéro 0017744X/P/M/000 de poursuivre son activité à travers ses structures administratives et avec l'assistance de l'Administrateur Judiciaire et la prorogation des délais pour la réception des offres de la cession globale de la société. Monsieur Adel SELLAMI Administrateur Judiciaire est chargé de rédiger le cahier de charges sous la supervision du juge contrôleur dans un délai ne dépassant pas vingt jours (20) à partir de la date de la présente décision en conformité avec les articles 460 et suivants nouveaux du code de commerce.

Il comprend une estimation de la valeur commerciale des actifs matériels et immatériels de l'entreprise, le nombre des travailleurs restants, leurs fonctions et leurs salaires, ainsi que les contrats de travaux en cours avec la société. Le cahier des charges doit stipuler que l'offre doit répondre aux exigences de l'article 462 du Code de commerce et doit être accompagné d'un montant de garantie représenté par un chèque certifié pour un montant de 10 millions de Dinars.

L'Administrateur Judiciaire est tenu de mettre le cahier des charges à la disposition de tout intéressé à la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax, au siège de la société débitrice et à son bureau.

L'Administrateur Judiciaire est tenu de publier l'autorisation de prorogation des délais pour la réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe et dans les réseaux internet.

Les offres adressées à l'Administrateur Judiciaire et qui remplissent les conditions susmentionnées sont à adresser au tribunal au plus tard le jour de l'audience ajournée de l'affaire, afin qu'elles puissent y être expertisées, tout en lui assignant, en tant qu'administrateur judiciaire, de contrôler la gestion de l'entreprise jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur les offres soumises.

Pour plus d'informations possibilité de contacter l'administrateur judiciaire Monsieur Adel SELLAMI, en son adresse sise à Rue Atlas Immeuble Essalem Bureau 8302 Sfax - Tél 74.297.169.

2024X00546VEPA2

Décision judiciaire de clôture des procédures de séquestre

"Sur L'immobilier"

Titre Foncier n°90055 Tunis et Titre Foncier n°111773 Tunis

D'héritage de défunt "CHEDLI Wada"

En vertu de la décision rendue le 29/01/2024 par le juge commissaire du Tribunal de première instance de Tunis et la décision de rectification rendu le 16/4/2024, il a été décide la clôture des procédures du séquestre judiciaire sur les titres fonciers n°111773 Tunis et n°90055 Tunis d'héritage de défunt CHEDLI WADA, et l'autorisation de lever la main de séquestre Maître Khalfi Sihem nommée par le jugement en référé n°99569 rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 12/12/2018, sur les titres fonciers, et le dépôt de dossier n°2019/58 au greffier de tribunal de Tunis 1.

L'autorisation à monsieur le conservateur de la propriété foncière d'inscrire la décision de la clôture des procédures de séquestre judiciaires sur les titres fonciers n°111773 Tunis et n°90055 Tunis. Cette annonce constitue un quitus général au séquestre judiciaire tout le long de sa gestion des biens sur les titres fonciers n°111773 Tunis et n°90055 Tunis.

2024401098VEPA2

Avis aux créanciers

South Fruits Agri

Code Fiscal : 1536386/R

Rue Ben Arafa Mourouj1 - 2074, Ben Arous Tunisie

Capital : 15000 dinars

Suite à l'ordonnance émanent du tribunal de première instance de Ben Arous le 6/3/2024 sous le n°01, il a été décidé la nomination de Mr Marouen Sbai comme conciliateur. Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège sis au 65 rue Ali Balhouane Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2024401102VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2024

SOCIETE IMMOBILIERE INES DE TUNISIE

S.A au capital de 260 000

MF : 496480G/A/M/000

Identifiant unique RNE : 496480G

5, Rue Ibn Sina El Menzah 6

Tél : 71235174

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'Assemblée Générale

Ordinaire de la Société Immobilière Ines de Tunisie qui se tiendra le mercredi 05 Juin 2024 à 12h30 au siège de la Société sise au 5, rue Ibn Sina El Menzah 6.

Cette Assemblée Ordinaire, à laquelle vous êtes prié d'assister, délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'exercice 2023.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 et quitus aux administrateurs.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

- Affectation des résultats 2023.

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

- Fixation des jetons de présence.

- Pouvoir pour formalités légales.

- Questions diverses.

2024T00416SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SAYARA

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 dinars

Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034

Identifiant unique : 0011877J

Les actionnaires de la société "SAYARA " sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 3/6/2024 à 15h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4/ Affectation des résultats.

5/ Quitus aux administrateurs.

6/ Fixation des jetons de présence.

7/ Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024T00417SANB3

Convocation

Société Tunisian Aluminium Service "T.A.S"

S.A au capital de 650 000 DT

Identifiant unique : 0296015W

Siège social : Bir El Kassaa, Route de Naassen, km 7

Les actionnaires de la Tunisian Aluminium Service sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 7 juin 2024 à 9 heures au siège de la société sis à Bir El Kassaa, route de Naassen, km 7 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de l'exercice 2023 après lecture du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 après lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat 2023 ;

- Questions diverses.

2024R01045SANB3

Convocation d'une assemblée générale ordinaire

«SIBAC»

SOCIETE INDUSTRIELLE DE BACHES & DE CONFECTION

Société anonyme

Au capital de 600 000 dinars

Siège social : CENTRE BABEL - BLOC D

Rue 8000 Montplaisir - 1002 Tunis

RNE : 0002088K

M.F : 0002088 K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de La SOCIETE INDUSTRIELLE DE BACHES & DE CONFECTION «SIBAC», société anonyme au capital de 600 000 dinars, sont convoqués au siège social, le vendredi 7 juin 2024 à dix heures (10h00), en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Réaffectation des reports à nouveau antérieur et distribution de dividendes;

2- Pouvoirs.

2024R01047SANB3

Convocation

LES SALINES DE TATAOUINE

Société anonyme

Au capital de 17 000 000 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la Société les Salines de Tataouine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 4 juin 2024 à 11 heures au siège de la Société au 11, rue des Lilas; 1082 Tunis - Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2023.

II- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

III- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice.

IV- Quitus aux Administrateurs.

V- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs.

VI- Affectation du résultat net de l'exercice 2023,

Tout actionnaire pourra, par ailleurs, se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société.

2024R01049SANB3

Convocation

ALKIMIA-PACKAGING SA

Société anonyme

Au capital de 18 500 000 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la Société ALKIMIA-Packaging sont

invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 4 juin 2024 à 10 heures au siège de la Société au 11, rue des Lilas; 1082 Tunis - Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2023,

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2023,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice,

4- Quitus aux Administrateurs,

5- Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs,

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2023,

7- Renouvellement du mandat des Administrateurs.

8- Nomination d'un commissaire aux comptes.

Tout actionnaire pourra, par ailleurs, se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition que celui-ci soit lui même actionnaire et qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société.

2024R01050SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE POLYPHOS S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1782558R

Messieurs les actionnaires de la société POLYPHOS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 14H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01096SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRO BUSINESS S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 0489910 Q

Messieurs les actionnaires de la société AGRO BUSINESS S.A. sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 11h au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01097SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DE NUTRITION ANIMALE S.A.

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 0002992K

Messieurs les actionnaires de la Société de Nutrition Animale S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 11H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01098SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE ASTER INFORMATIQUE S.A

10 Avenue Abdelaziz Thaalbi Elmanzah 9

Identifiant unique : 0035630P

Messieurs les actionnaires de la société ASTER INFORMATIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 13H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01099SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Identifiant unique : 1125431S

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 13H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Distribution de dividendes.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01100SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE POULINA S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0002970D

Messieurs les actionnaires de la société POULINA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 12H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01101SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE DICK S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 0035712 Q

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE DICK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 9H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01102SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE ALMES S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0005381A

Messieurs les actionnaires de la société ALMES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 9H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SABA S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Identifiant unique : 0035700 L

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE SABA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE YASMINE S.A

GP1 Km12 Boumhel

Identifiant unique : 0588259 N

Messieurs les actionnaires de la société YASMINE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 3/6/2024 à 12H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Désignation du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EL MAZRAA S.A

GP 1 Km 25 Fondouk Jedid

Identifiant unique : 0035723T

Messieurs les actionnaires de la société EL MAZRAA S.A. sont priés

de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 03/06/2024 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2023.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2023.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2024R01106SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire du 21/5/2024

SOCIETE INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR

SA au capital de 5 000 000 dinars

Siège social : Immeuble Khafacha R9 Stah Jabeur près du CRDA 5000 Monastir

MF : 1097861 C/AM000

N° CNSS : 535589-52

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 21/5/2024 à huit heures au siège de la société sis à immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur près de RCDA 5000 Monastir.

L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transmission des actions

- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024S00576SANB3

SOCIETE ESTETICA

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 dinars divisé en 10000 actions

De valeur nominale 1 000 dinars entièrement libérées

Siège social : N°83, Avenue d'Afrique Menzah 5 Tunis

Identifiant unique : 1545448P

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société ESTETICA «S.A» et ce, le mercredi 5/6/2024 à 14 heures 30 mn au siège social de la société sis au n°83, avenue d'Afrique Menzah 5 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du conseil d'administration

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers de l'exercice 2023

- Nomination des administrateurs

- Mise à jour des statuts.

2024401094SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société "Protel Services"

Société anonyme

Au capital social 1000000 Dinars

Siège social : 10 Rue Manoubi Jarjar El Manzah 9A - 1013 Tunis

Identifiant Unique : 1156910Z

Messieurs les actionnaires de la société "Protel Services", sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 4 juin 2024 à partir de 11 heures du matin, au siège du cabinet de l'expert judiciaire Mr Salah Dhibi demeurant au «92 Rue 8600 - Chargia 1 - 2035» et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Statuer sur la situation financière de la société

2. Statuer sur la possibilité de la dissolution de la société

3. Nomination d'un liquidateur si nécessaire et fixation de ses honoraires

4. Diverses questions.

2024401099SANB3

Convocation à la délibération de l'assemblée générale ordinaire

Société MMJ POWER

Société anonyme

Siège social : Rue de l'Argent, immeuble Fatma les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1634345E

Les Actionnaires de la Société MMJ POWER SA sont invités à la délibération de l'assemblée générale ordinaire le mercredi 5 Juin 2024 à 15 H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

3- Approbation des conventions réglementées

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023

6- Fixation des jetons de présence

7- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2023

8- Pouvoirs pour accomplissement de formalités de dépôt et de publications légales.

2024401100SANB3

Convocation du Conseil d'Administration

De la Société SOTUDEX S.A

Au capital de 2.000.000 DT

Siège social : Immeuble AMG 1er Etage Les Berges du Lac, Tunis

MF : 754641 V

Les membres du conseil d'administration de la Société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 27 Mai 2024 au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

- Questions diverses.

2024401101SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2024

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 0601492D

CNSS : 198406-41

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 30 mai 2024 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2023.

3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2023.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023.

8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2023.

9) Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.

10) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, les Administrateurs et le Directeur Général.

11) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au siège social, de la Société dans les délais légaux.

2024401108SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime «STAFIM S.A»

SA au capital de 30.000.000 dinars

Siège social : Rue Lac Léman - Les Berges du Lac 1053 Tunis

IU : 0001574Q

CNSS : 141-44

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime «STAFIM S.A» vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Mai 2024, à 10H à son siège social sis à la rue Lac Léman - les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activités de l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 de STAFIM S.A;

3. Approbation des états financiers de STAFIM S.A relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Lecture du rapport des commissaires aux comptes concernant les états financiers consolidés ;

5. Approbation des états financiers consolidés du groupe STAFIM de l'exercice 2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées conclus conformément à l'article 200 du CSC;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

8. Renouvellement de mandat d'un administrateur

9. Renouvellement de mandat des commissaires aux comptes

10. Quitus aux administrateurs;

11. Questions diverses.

2024401110SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2024 à 10 H

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Société anonyme

Au capital de : 4.398.937 dinars

Impasse des entrepreneurs - Zone industrielle Charguia II - Ariana

IU : 867795 N

CNSS : 340584-17

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour le lundi le 27 mai 2024 à 10 H au bureau de la société Audit & Business Services sis au Centre Urbain Nord, rue Taher Gharsa, Golden Tower B11-1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

6. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels, examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

8. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

9. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

10. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

11. Questions diverses; et

12. Pouvoirs pour formalités.

2024401112SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2024 à 11 H

MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE (MIP)

Société anonyme

Au capital de : 4.398.937 dinars

Impasse des entrepreneurs - Zone industrielle Charguia II - Ariana

IU : 867795 N

CNSS : 340584-17

Les actionnaires de la société MIP S.A sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire, prévue pour le lundi le 27 mai 2024 à 11 H au bureau de la société Audit & Business Services sis au Centre Urbain Nord, rue Taher Gharsa, Golden Tower B 11-1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen de continuité d'activité vu que les capitaux propres au 31 décembre 2022 sont négatifs de 12 963 927 Dinars. Il convient, à cet effet et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la continuité de l'exploitation.

2/ Question diverses;

3/ Pouvoirs pour formalités.

2024401113SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE LIEGE AGGLOMERE

Route du Kef Km 22 Borj El Amri Manouba

SARL au capital de 380 000 dinars

Registre de commerce : N°B029582005

Identification unique : N°012554 W/A/M/000

Messieurs les associés de la société LE LIEGE AGGLOMERE sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 6 Juin 2024 à 12h au siège social de la société Km 22 Route du Kef Borj El Amri MANOUBA, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de la gérance et du commissaire aux comptes sur les opérations des exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 2018, 2019, 2020 et 2021.

- Quitus à la gérance.

- Affectation des résultats de l'exercice 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2024R01041SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LE LIEGE AGGLOMERE

Route du Kef Km 22 Borj El Amri Manouba

SARL au capital de 380 000 dinars

Registre de commerce : N°B029582005

Identification unique : N°012554 W/A/M/000

Messieurs les associés de la société LE LIEGE AGGLOMERE sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 6 Juin 2024 à 12h30 au siège social de la société Km 22 Route du Kef Borj El Amri Manouba, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Application de l'article 388 du code de commerce.

2024R01042SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE LES BOUCHONNERIES TUNISIENNES

Route du Kef Km 22 Borj El Amri Manouba

SARL au capital de 500 000 dinars

Registre de commerce : N°B156301997

Identification unique : N°026532 M/A/M/000

Messieurs les associés de la société LES BOUCHONNERIES TUNISIENNES sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 6 Juin 2024 à 11 h au siège social de la société Km 22 Route du Kef Borj El Amri Manouba, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Application de l'article 388 du code de commerce.

2024R01043SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES BOUCHONNERIES TUNISIENNES

Route du Kef Km 22 Borj El Amri Manouba

SARL au capital de 500 000 dinars

Registre de commerce : N°B156301997

Identification unique : N°026532 M/A/M/000

Messieurs les associés de la société LES BOUCHONNERIES TUNISIENNES sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 6 Juin 2024 à 10h au siège social de la société Km 22 Route du Kef Borj El Amri Manouba, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de la gérance et du commissaire aux comptes sur les opérations des exercices 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

- Quitus à la gérance.

- Affectation des résultats de l'exercice 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2024R01044SRLB3

DIVERS

Avis au public

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de UIB Assurances,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2023, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société UIB Assurances, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 18 148206 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 4 216 033 DT.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2024R01056DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Moncef Ben Taher Ben Tarchoun Selmi titulaire de la CIN n°02751389 pour le compte de Mr Othmène Ben Ali Ben Mohamed Ghalgaoui, titulaire de la CIN n°09088774, déclare la perte de l'acte de propriété n°13/77421, objet du titre foncier n°75535 Sidi Bouzid dénommé «Ichrak» sis à Imadet Lazarig, Gouvernorat de Sidi Bouzid. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sbeitla sous n°101 le 01/4/2024.

2024S00572DIVD2

Avis

Abdenader Rida annonce qu'il possède un appartement et 1/2 terrain d'une superficie de 98 m² sis à la route Atia Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Ahmed Sallemi dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00543DIVD2

Avis

Mesdames Najwa et Wafa Jallouli annoncent que leurs titre de propriété d'un terrain de superficie 232 m² limité au sud et à l'est Ben Hassena au nord passage zanka à l'ouest Bellaaj a pour origine un acte de vente au 25 mars 1990 par Mohamed Ahmed et Ali Karat situé à la route d'El Ayn Km 03 Sfax a été disparu et elles veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être s'adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Medina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X00544DIVD2

Avis

Mme Chedlia Hbiri et ses enfants Zied Abdennadher et Wassim Abdennadher et Sana Abdennadher ont perdu leur acte de vente rédigé le 24 Mai 2015 par les notaires Mohamed Salem Ayedi et Rchid Chikh Rouhou concernant les 10/11 parts à l'indivise d'une parcelle de terre d'une superficie de 460 mètres carrés située à Sfax route de Mahdia Km 8 et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adressé au bureau du notaire Hachicha Nizar situé à l'Avenue Hédi Chaker imm Mallek Sakiet Ezzit Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X00547DIVD2

UIB ASSURANCES S.A **Etats Financiers 2023/2022**

Bilan (exprimé en dinars)

Actif	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022	Capitaux propres et passifs	Montant net 31/12/2023	Montant net 31/12/2022
Actifs incorporels	5 110 718	4 569 765	Capitaux propres	22 364 239	14 992 627
Actifs corporels d'exploitation	1 071 383	1 266 015	Résultat de l'exercice	-4 216 033	-128 388
Placements	0	67 912	Provisions techniques brutes	3 136	0
Part des réass dans les provisions techniques	1 206	0	Dettes	1 206	0
Créances	166 093	112 818	Autres éléments de passifs	1 032 997	1 232 010
Autres éléments d'actif	12 836 145	10 079 739			
TOTAL	19 185 545	16 096 249	TOTAL	19 185 545	16 096 249

État de résultat technique (exprimé en dinars)

	Opérations nettes 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2022
Primes émises et acceptées	365	0
Produits de placements nets	-34 834	0
Charges de sinistres	-79 643	0
Variation des autres provisions techniques	-1 929	0
Frais d'exploitation	-421 743	0
Autres charges techniques vie	-3 089 242	0
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance vie	-3 627 027	0

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2024R01055BCFA5

État de résultat (exprimé en dinars)

	Opérations nettes 31/12/2023	Opérations nettes 31/12/2022
Résultat technique	-3 627 027	0
Produits de placements nets	231 177	459 640
Autres charges non techniques	-809 184	-588 028
Impôt sur le résultat	-500	0
Pertes Extraordinaires	-10 500	0
Résultat net de l'exercice	-4 216 033	-128 388

État de flux de trésorerie (exprimé en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-3 739 189	-3 310 034
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-618 152	-3 730 633
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 500 000	0
Variation de trésorerie	3 142 659	-7 040 667
Trésorerie de début d'exercice	3 583 937	10 624 604
Trésorerie de fin d'exercice	6 726 596	3 583 937

EXTRAIT DU RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES